



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome V (1854)**

*Hunnens, Umnens, Villa de Ulnis, Ulnans, Ougnans, Onnans, Onans, Ounans-sur-la-Loue,*

Village de l'arrondissement de Poligny ; canton et perception de Villers-Farlay ; bureau de poste de Mont-sous-Vaudrey ; succursale ; à 7 km de Villers-Farlay, 17 d'Arbois, 23 de Poligny et 51 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 224<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Santans, au sud par la Ferté et le ruisseau du bief de Mars qui le sépare de Molamboz et de Vadans, à l'est par Chamblay, et à l'ouest par Montbarrey et Vaudrey.

Il est traversé par la route impériale n° 72, de Dijon à Pontarlier ; par les chemins de la Ferté, de Santans ou du Bac, de Dole à Salins, et de Rosières ; par la Loue, ses mortes et un canal de dérivation ; par le ruisseau de la Grande-Rivière, celui du bief de Mars et le ruisseau de Clairvans.

Le village est situé dans le val d'Amour, sur la rive gauche de la Loue. Sa forme est celle d'une croix grecque. Les maisons sont échelonnées sur les bords de la route de Dole à Salins et sur deux rues qui coupent cette route à angle droit. Elles sont construites en pierre et la plupart couvertes en chaume. On y remarque la charmante habitation de M. Félix-Anatoile de la Porte.

Population : en 1790, 596 habitants ; en 1846, 690 ; en 1851, 680, dont 325 hommes et 355 femmes ; population spécifique par km carré, 55 habitants ; 130 maisons, savoir : sur la route impériale, 63 ; dans la rue du Moulin, 27 ; dans la rue de l'Eglise, 19, et dans la rue du Bois, 21 ; 187 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1614.

Vocabulaire : saint Maurice.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Ounans a reçu les cotes 5 E 198/55 à /64. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 703 à 706, 3 E 5845 à 5860, 3 E 3835 et 3836, 3 E 8579, 3 E 9410 à 9413 et 3 E 13605. Tables décennales : 3 E 1387 à 1395.

Microfilmé sous les cotes : 5 Mi 844, 2 Mi 450, 5 Mi 825, 5 Mi 822 et 823, 5 Mi 1276, 2 Mi 1126, 2 Mi 1401, 2 Mi 2143 et 2144, 5 Mi 24 et 5 Mi 1185.

Cadastre : exécuté en 1811 : surface territoriale 1223<sup>h</sup> divisés en 3989 parcelles que possèdent 345 propriétaires, dont 114 forains ; surface imposable 1171<sup>h</sup>, savoir : 575 en terres labourables, 412 en bois, 85 en friches et graviers, 18 en pâtures, 4<sup>h</sup> 53<sup>a</sup> en sol et aisances de bâtiments, 1<sup>h</sup> 94<sup>a</sup> en jardins et 60<sup>a</sup> en vergers, d'un revenu cadastral de 61.390 fr. ; contributions directes en principal 6.743 fr.

Le sol, très fertile, mais fréquemment inondé, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, peu de seigle, de



légumes secs et de fruits. On exporte le tiers des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, et des volailles ; 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire d'excellentes sablières et des gravières sur les bords de la Loue.

Il y a un chalet, loué par les sociétaires, dans lequel on fait annuellement 14.000 kg de fromages façon Gruyère, et un beau moulin appartenant à M. Canoz, de Sellières, construit sur un canal de dérivation de la Loue, dans lequel on fabrique des farines pour le commerce et pour le public.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère près de l'église, nouvellement restauré ; une maison commune, construite en 1841, qui a coûté 30.000 fr. ; elle renferme la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'étude, fréquentées en hiver par 75 garçons et 60 filles, et une salle de pompes ; 2 pompes à incendie, manœuvrées par une compagnie de 33 pompiers ; 3 aqueducs ; 1 pont en pierre sur le canal du moulin ; 1 bac sur la Loue, pour communiquer avec Santans, et 242<sup>h</sup> 66<sup>a</sup> de pâtures, gravières, terres, mortes et bois, d'un revenu cadastral de 3.278 fr.

Bois communaux : 203<sup>h</sup> 18<sup>a</sup> ; coupe annuelle 6<sup>h</sup> 01<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires 6.970 fr. ; dépenses ordinaires 6.341 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

Ounans, *villa de Ulnis*, la ville des Aulnes, tire son nom de l'essence forestière qui ombrageait jadis ses habitations. On fouillerait en vain le sol sur lequel il repose pour trouver des ruines, car son emplacement primitif est recouvert tout entier par les eaux de la Loue. Cette rivière impétueuse a dévoré tant de villages, que les hommes ont dû fuir ses rives inhospitalières. Ounans s'est reporté vers le sud à une époque assez récente. Pour reconnaître l'ancien lit de la rivière, il faut suivre la direction des champs appelés la *Vieille-Loue*. La voie romaine de Dole à Salins, c'est-à-dire celle de Dijon à Pontarlier et aux Alpes-Pennines, traversait le territoire d'Ounans et sert aujourd'hui de chemin vicinal. Comme Chamblay, Ounans fit partie des biens donnés de 517 à 523 par le roi Sigismond à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, et de ceux inféodés par ce monastère, de 941 à 943, à Albéric de Narbonne. L'église de ce village, dédiée à saint Maurice, fut probablement bâtie par les religieux d'Agaune.

Abbaye de Notre-Dame d'Ounans : Hugues II, duc de Bourgogne, fonda, à quatre lieues de Dijon, l'abbaye du Tard, premier monastère de vierges établi sous la règle de Cîteaux. Jocerand de Brancion, évêque de Langres, approuva cet établissement en 1125, et Wilhem d'Aigremont, son successeur, en ratifia la fondation en 1136, sous la réserve du droit de bénir les abbesses. Ce monastère devint le chef d'ordre de toutes les abbayes de femmes de l'observance de Cîteaux. Gaucher III, sire de Salins, et sa mère, par une charte sans date, donnèrent à l'abbaye du Tard le terrain nécessaire pour construire un couvent de Bénédictines, suivant la réforme de saint Bernard, au village d'Ounans, avec des terres, des prés, des bois et une maison de pêcheur pour servir à sa dotation. Le comte Raynaud III ajouta à cette première libéralité un vaste espace dans la forêt de Chaux pour la création d'une grange, avec des droits d'usage et de parcours ; Ponce, fils de Bertrand de Byans, donna une place et un cours d'eau pour contruire un moulin. En 1147, Humbert, archevêque de Besançon, approuva ces diverses donations et se déclara le protecteur de cette nouvelle maison.

Par une charte du mois d'avril 1243, Jean de Chalon l'Antique, du consentement de son épouse et de Huguenin, son fils, donna, pour la rémission de ses péchés et de ceux de ses prédécesseurs, à l'abbesse et aux religieuses d'Ounans, six bouillons de sel à prendre aux salines de Salins, à condition que si ces dames ne restaient pas sous l'obéissance de l'abbé de Cîteaux, ce don serait sans effet. Le pape Innocent IV, par une bulle datée à Lyon du 5 des ides d'octobre 1245, appelée à tort *la bulle de fondation*, confirma

cet établissement, le prit sous sa protection immédiate, l'exempta de la juridiction de l'archevêque de Besançon, et défendit à toutes personnes, sous peine d'excommunication, de commettre des violences, des meurtres ou des vols dans l'enceinte du monastère, d'usurper ses biens ou de les retenir injustement. Les sires de Vadans, de Vaudrey, de Santans et les religieux de Balerne se montrèrent très généreux envers cette maison. En 1264, Adeline, fille de Guy, sire d'Augerans, chevalier, et veuve de Jean de Morimont, donna à Ounans un cens en grains à prélever chaque année sur sa part des dîmes d'Augerans.



Par un acte daté de Saint-Georges de l'Espranche, le vendredi après la mi-carême de l'an 1272 (v. st.), Alix, comtesse de Bourgogne, permit aux dames d'Ounans de rebâtir la ferme qu'elles avaient dans la forêt de Chaux, de faire pâturer dans cette forêt les bœufs, vaches, chevaux, juments, brebis et porcs qu'elles y nourriraient, d'y prendre du bois mort pour leur chauffage et des arbres pour refaire leur bâtiment. Elle ajouta en outre un bouillon de sel à lever aux salines de Grozon.

L'abbaye d'Ounans ne fut toujours peuplée que de filles nobles de la province. Ce qui nous paraît assez bizarre, c'est que, dans les deux premiers siècles de la fondation, on y recevait aussi des frères convers. Frère Vuillame, convers de l'abbaye d'Ounans, donna, en 1296, à l'abbesse, une maison qu'il possédait à Arbois.

Au mois d'avril 1320, Clériadus d'Oiselay, sire de Clairvans, permit aux religieuses de construire des moulins sur la Loue où ses sujets d'Ounans, de Chamblay et de Fontenoy pourraient aller moudre leurs grains, lors même qu'il rétablirait un moulin sur son étang de Lanviron. Il n'exigea pour cette faveur qu'un cens annuel de cent sols. Le 20 décembre de la même année, Mahaut, comtesse de Bourgogne, leur donna six livres estevenantes de cens à prendre sur les salines de Salins. La comtesse Marguerite ayant appris que leur grange de la forêt de Chaux, appelée la *vieille Loye*, avait été détruite et que personne n'y résidait, leur permit, par un acte daté à Dole du 15 octobre 1374, de mener paître dans cette forêt le bétail nourri dans leur grange d'Ounans, et assigna sur les salines de Salins le bouillon de sel qui leur avait été donné par la comtesse Alix sur la saline de Grozon qu'elle avait fait démolir.

Étienne, sire d'Oiselay, chevalier, voyant que les religieuses n'avaient pu bâtir de moulins, les autorisa, par un acte daté en son hôtel de Chamblay, du 4 mars 1384 (n. st.), à faire moudre, préférablement, à tout autre, dans ses moulins d'Ounans, le grain nécessaire à l'usage de leur maison, leur donna un bichet de froment de cens sur ces mêmes moulins et deux services de poisson par an pour fondation de son anniversaire.

L'église monacale, bâtie sur les bords de la Loue, était chaque jour minée par cette rivière et menaçait de tomber. Les nonnes, ruinées par la guerre et la mortalité de leurs grangers, se trouvaient dans l'impossibilité de la rétablir. L'archevêque de Besançon, par un décret du 22 mars 1449 (n. st.), accorda quarante jours d'indulgences à tous ceux qui voudraient bien contribuer, par leurs libéralités, à la reconstruction de cet édifice.

Après la mort de Louise de l'Aule, les religieuses, réunies capitulairement, procédèrent à l'élection d'une nouvelle abbesse et portèrent leur choix sur Jeanne de Vaudrey, l'une d'entre elles. Cette dame venait à peine de prendre possession de son siège, que Guye Faulquier, élue directement par l'abbé de Cîteaux, se présenta à l'abbaye pour se faire installer ; mais les religieuses ne voulurent point la reconnaître. Elle recourut alors à l'autorité judiciaire. François de Marenches, lieutenant général du bailli de Dole, se transporta à Ounans le 16 octobre 1511, et, après une enquête minutieuse, maintint Jeanne de Vaudrey dans son droit. Cependant, deux ans après, on trouve Guye Faulquier à la tête du monastère et occupée à faire réparer l'église.

La Loue continuait toujours ses envahissements et menaçait d'engloutir les cloîtres. Il fallut songer sérieusement à chercher une autre place. L'archiduchesse Marguerite donna, en 1519, son consentement à cette translation. Par un acte du 20 avril 1520, le seigneur de Clairvans céda un nouvel emplacement d'une surface de quatre hectares, franc de tous droits seigneuriaux, moyennant l'abandon d'une rente annuelle de cent sols estevenants constituée par ses ancêtres pour fondation d'une messe à célébrer chaque année en l'honneur de la Vierge. Ces nouvelles constructions furent exécutées avec si peu de soin et avec tant de parcimonie, que soixante ans après elles étaient déjà en ruines. L'abbesse Françoise de Vichy étant morte en 1577, l'abbé de Cîteaux vint faire une visite à l'abbaye et reconnut qu'elle était dépourvue de clôture, que ses édifices étaient sur le point de tomber, ses revenus insuffisants, et qu'il n'y avait pas possibilité de procéder à une élection régulière, faute de religieuses. Le roi d'Espagne nomma alors, par un acte daté du château de Namur, le 27 septembre 1577, Françoise de la Tour, religieuse professe à Montigny. Après la mort de cette abbesse, le roi, par lettres patentes du 15 mai 1587, nomma pour la



remplacer Étienne de Lanthenne, religieuse de l'ordre de Cluny, reçue à Château-Chalon. Cette dame fut obligée, avant son admission, de quitter son costume de chanoinesse pour prendre celui de Cîteaux. Le séjour d'Ounans était devenu intolérable. Les bâtiments étaient en ruines, les revenus des domaines n'étaient plus payés. Les religieuses, dont le nombre, diminuait chaque jour, se virent forcées, pour éviter la brutalité des hérétiques, de chercher un refuge sous les remparts d'une ville. Elles se retirèrent à Dole en 1595, et y reçurent un asile chez Marguerite Aignelot, veuve de Guyon Mairot, qui leur donna tous ses biens. Dès ce moment, l'histoire de cet établissement appartient à la ville de Dole. Les cloîtres d'Ounans furent convertis en une simple ferme, située dans le lieu appelé aujourd'hui l'*Enclos des Dames*. Cette ferme même n'existe plus.

Indépendamment d'un vaste domaine composé de plus de cent cinquante journaux de terre et pré, les dames d'Ounans avaient dans ce village un droit de parcours pour leur bétail sur tout le territoire, ainsi que sur celui de Vaudrey et dans les bois de Clairvans. Elles percevaient sur le canton de l'Outre une espèce de dîme appelée *miestres*, qui consistait dans une gerbe de froment sur douze et dans un monceau de foin sur onze. Elles avaient un domaine à Changin, une maison à Arbois, une autre à Salins et des terres éparses sur plusieurs communes des environs.

Différents historiens ont publié la liste des abbesses d'Ounans, mais aucune n'est exacte. Ils ont dénaturé les noms, interverti les dates et donné la qualification d'abbesses à de simples nonnes qui n'ont jamais obtenu cette dignité. En consultant les titres, nous avons trouvé Parrache en 1287, Eudes en 1327, Marguerite de Gouhenans (1327-1347), Marguerite de Rochefort en 1350, Alix du Vernoy en 1354, Odette de Vaudrey en 1394, Marguerite de Villeneuve en 1440, Catherine d'Arcourt en 1402, Marguerite d'Oiselay en 1472, Jeanne de la Rochette en 1492, Louise de l'Aule, morte en 1511, Jeanne de Vaudrey (1511-1513), Guye Faulquier (1513-1533), Claude Faulquier, morte en 1551, Jeanne de Montrond (1551-1502), Philiberte de Vichy (1502-1577), Françoise de la Tour (1577-1587), Étienne de Lanthenne (1587-1595), dernière abbesse d'Ounans.

Seigneurie : Ounans dépendait en toute justice de la seigneurie de Clairvaux. Le territoire presque entier appartenait aux dames d'Ounans, aux moines de Rosières et au prieuré de Château-sur-Salins. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Tiercelines et les Carmes de Salins, l'hôpital de cette ville et celui d'Arbois, y avaient de vastes domaines.

Château : Avant la construction du château de Clairvans, il paraît que les sires de Salins en possédaient un à Ounans. Une contrée du territoire s'appelle le *Champ du Château* et une autre la *Corvée du Château*. Le 7 des ides de décembre 1189, Roger de Monnet donna un cens aux moines de Rosières, en présence de Maurette de Salins, veuve de Gérard de Vienne, qui était alors à Ounans, *apud Hunnens*. En 1192, cette princesse attesta au même lieu un accord fait devant elle entre l'abbaye de Rosières et Morestin de Toulouse, chevalier. Elle y tenait une cour à laquelle étaient attachés Étienne, son chapelain, Guillaume Jorneth, Guy le Jeune de Malpertuis, Jocerand d'Alaise, Guillaume du Pasquier, Pierre de Souvans, chevalier, Guy, prévôt de Vadans, Brochet, Maurin et Lambert, ses gardes, *satellites curiæ suæ*.

Grange de Brenans : La ferme de Brenans, *Brunens*, *Brunans*, *Brainans*, était l'un des plus beaux domaines de l'abbaye de Rosières. Elle lui avait été donnée, au moment de sa fondation, par Hugues de Thoire, sire de Vaudrey, et confirmée par Guillaume, fils de Hugues, en 1137, par Renaud de Montbarrey en 1183, par Hugues et Humbert, fils de Pierre, sire de Belmont, en 1189, par Aymon de Liesle, chevalier, en 1231, et par Isabelle, veuve de Hugues de Charency, chevalier, et ses fils, en 1266.

Les fermiers de cette grange pouvaient mener paître leur bétail et couper du bois dans les forêts du sire de Clairvans, ainsi que le reconnut Philippe de Vienne, seigneur de ce lieu, le 2 avril 1487 (n. st.).

Événements divers : On trouve dans une relation manuscrite des miracles opérés par l'intercession de saint Claude, abbé de Saint-Oyan-de-Joux, au moment où les religieux portaient les reliques de ce saint prélat dans les différentes villes de la province, le fait suivant qui aurait eu lieu de 1181 à 1182. Une femme d'Ounans, du nom de Poncette, était dans son lit, caressant son enfant, lorsque le démon, sous la forme d'un corbeau, entra tout à coup dans sa chambre par la fenêtre, s'approcha d'elle, et, d'une voix douce, lui promit de l'or, de l'argent et toutes les richesses du monde, si elle voulait faire mourir son fils. Cette malheureuse eut la faiblesse de céder à la tentation, et, à l'heure convenue, elle commença à

serrer la gorge de son enfant. Le démon saisit alors la mère et l'enfant dans la même étreinte pour les étouffer. Une voisine, entendant de sourds gémissements, se précipite dans la chambre pour en connaître la cause. Le démon, effrayé, s'enfuit à la hâte. Jean, mari de Poncette, étant survenu, trouva son fils et son épouse étendus sans vie. Il releva cette dernière, mais sa main et sa langue étaient paralysées. Instruit par sa voisine que Poncette, tentée par le démon, avait cherché à étrangler son fils, il versa d'abondantes larmes et la voua à Dieu et à saint Claude. Peu de temps après, ils se rendirent ensemble à Arbois, et la femme se précipita à genoux demandant avec ferveur le pardon de ses péchés et la guérison de son corps. Sa main paralysée recouvra le mouvement, sa langue se délia, et elle s'empressa alors de publier les embûches que lui avait tendues le démon et sa guérison miraculeuse opérée par l'intercession du saint abbé.



La guerre soutenue par les barons franc-comtois contre le roi de France Philippe-le-Bel, les courses des grandes compagnies, les invasions de Louis XI, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, les mouvements de troupes qui s'opéraient entre Dole et Salins, causèrent des maux de toute espèce aux habitants d'Ounans. Si l'on joint à cela les pestes et les famines qui décimèrent plusieurs fois la population, les fréquentes inondations du Doubs, plusieurs incendies dont le dernier, qui eut lieu dans la nuit du 29 au 30 mars 1852, causa la perte de trois maisons, de vingt-deux têtes de bétail et la mort de trois personnes enveloppées par les flammes, on pourra se faire une idée des malheurs dont cette commune fut si souvent victime.

Église : Le patronage de l'église d'Ounans appartenait aux Bénédictins de Château-sur-Salins. En 1270, Hugues de Chamblay, clerc, fils de feu Gérard de Chamblay, chevalier, donna le tiers des dîmes de Vadans, moyennant la jouissance viagère de ce patronage. Ce titre prouve que cette église existait déjà au XIII<sup>e</sup> siècle. L'église actuelle a été bâtie en 1785. Elle se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Les nefs sont divisées en cinq travées par d'élégantes colonnes de l'ordre toscan. Dans la partie de la nef contiguë au chœur, on lit l'inscription suivante : « Ici repose le cœur de M<sup>me</sup> Marie-Élisabeth de Grammont, marquise de Salives, inhumée le 6 septembre 1789. Dernier gage de son affection pour l'église d'Ounans, édifiée par sa munificence et le concours des paroissiens en 1787. »

Biographie : Ce village est la patrie de la famille *de la Porte*, dont les ancêtres se distinguèrent dans les différents sièges subis par la ville de Dole. C'est un membre de cette maison qui commandait la troupe héroïque réfugiée dans la Cave-d'Enfer en 1479.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. —Annuaire du Jura, années 1841 et 1846. —Histoire de l'abbaye d'Ounans, écrite par M<sup>me</sup> Dusillet, abbesse de cette maison, dont le manuscrit est déposé à la bibliothèque publique de Dole.